L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No. 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 15 MARS.

FEUILLETON.

LE

PETIT-FILS DE LA MARQUISE

NOUVELLE.

Par Victor Perceval.

II.

(Suite.)

Mme de Mortain avait-elle deviné les folles espérances de sa protégée? On ne sait; mais toujours est-il que, sans cesser de correspondre avec la jeune fille, elle ne venait plus à Bagnères, et que, sans affectation, elle parlait beaucoup moins, dans ses lettres, de son bien-aimé petit-fils.

L'abstention de la marquise eut un résultat diamétralement opposé à celui qu'elle espérait. C'est ici le cas de répéter, après Balzac, que toutes les jeunes filles subissent, à l'état vague, un premier amour dont toutes les pensées se concentrent autour d'une figure qui leur est jetée par le hasard. Cette fois, c'était mieux qu'une figure, c'était l'idéal, c'était l'inconnu, c'est-à-dire un thème sur lequel son cœur pouvait chanter toutes les variations préférées. L'inconnu est en effet le plus terrible des vainqueurs, car il n'a aucun défaut à sa cuirasse par lequel puisse se glisser la désillusion.

Donc, au jeune Albert de Mortain toutes ses pensées, tous ses rêves, toutes ses insomnies du couvent.

Ajoutez un grain d'orgueil et quelques idées d'ambition.

Quoi! elle était jolie, car tout le monde le lui disait, et tout le monde ne pouvait pas se tromper; quoi! elle avait tout appris et, de ce tout, il lui était certainement resté quelque chose; quoi! on l'avait élevée pour les plus hautes sphères, et ce serait pour vivre enfouie dans un petit village des Pyrénées!

Sur ces entrefaites, l'heure de la retraite avait enfin sonné pour le capitaine.

Berthier était venu en ligne directe d'Oran à Arcizac.

Sa fille retirée du couvent, la villa meublée, l'installation faite, un double devoir l'appelait à Paris: faire liquider sa pension de retraite, et remercier Mme de Mortain de toutes les bontés qu'elle avait eues pour la jeune personne.

Le capitaine voulait d'abord partir seul; il ne ferait que partir et revenir; mais le brave homme de père ne se doutait pas que, d'un régiment où il commandait, il venait de permuter dans un autre où il s'agissait d'obéir.

D'abord, Eglantine n'avait jamais vu Paris; ensuite, si quelqu'un avait à remercier la marquise, n'était-ce pas elle surtout? Et puis.... Et puis.... bref, une foule d'excellentes raisons, dont les meilleures étaient précisément celles qu'on ne disait pas.

Le voyage fut un enchantement. La jeune fille n'avait jamais vu que Tarbes et Bagnères. L'*Express*, qui brûlait les rails, ne courait pas encore assez vite au gré de ses désirs. Et puis, elle n'allait pas seulement à Paris, ce rêve de toute provinciale; elle suivait aussi son cœur, qui volait en avant de ses ailes rapides.

L'hôtel de Mortain était rue de Varennes. Cette rue, assez médiocre, lui parut plus solennelle que les autres. L'immense porte, surmontée d'un écusson de pierre aux armes de la famille, le péristyle bordé de colonnes, l'importance du suisse coiffé d'une calotte de velours brodé d'or, les valets de pied en culottes courtes, tout la confirmait dans son idée que son idole ne pouvait habiter qu'un temple.

En se comparant à la soubrette qui les introduisait dans un petit salon où la douairière, légèrement indisposée, lisait au coin du feu, elle se trouva bien mesquinement mise.

La marquise accueillit à merveille le père et la fille; elle voulait absolument qu'ils s'installassent à l'hôtel, mais le capitaine refusa par discrétion.

Il fut du moins entendu que leur couvert serait mis chaque jour; ils viendraient, sans façon, quand ils le voudraient, et tout d'abord, le soir même, ce premier dîner et cet ce qu'on appelle un *dîner prié*.

Vers, deux heures, en sortant de l'hôtel Mortain, le capitaine voulait aller au ministère, mais la fille lui fit comprendre que ce n'était pas là l'essentiel. L'essentiel était de voir les magasins, les modistes, et qu'elle fût "mise comme tout le monde."

En quelques heures, ses économies de jeune fille furent dépensées; son père y avait même ajouté un peu des siennes; mais elle était habillée à ravir.

Eglantine avait compté sans son hôte et sans le ministère des affaires étrangères, lequel venait d'envoyer M. Albert de Mortain, apprenti diplomate, porter une dépêche à Saint-Pétersbourg.

Ce fut un coup bien rude pour ce pauvre jeune cœur dont les espérances retombaient du ciel dans un gouffre profonde. Mais elle le soutint bravement, et ni la douairière ni le capitaine ne s'aperçurent que le dîner manquait, à ses yeux, de son plus grand attrait.

De retour à Arcizac, Mlle Berthier tomba dans une mélancolie profonde. Albert allait sans doute en aimer une autre, si ce n'était déjà fait. Et, dans tous les cas, comment pouvait-il jamais s'éprendre d'une personne qu'il n'avait pas vue? Bon pour elle, de se laisser conquérir par un inconnu qu'elle savait beau, riche, noble, et dont on lui avait chanté les louanges sur tous les tons; mais il n'était même pas bien sûr qu'Albert sût qu'elle existât.

Et il était à Saint-Pétersbourg.

Or, on revient, il est vrai; cependant, dans ces conditions, espérer encore, c'était plus que de la folie.

Eglantine se consumait d'ennui à Arcizac; au lieu d'embellir sa solitude, les talents qu'elle avait acquis la lui rendaient encore plus à charge! Chanter, jouer la musique des grands maîtres: mais pour qui? pour Geneviève? pour Zéphirin? pour son père, qui mettait une marche guerrière ou quelque air naïf de son pays au-dessus de tous les chefs-d'œuvre? Vouloir-elle lui lire ou lui réciter les poëtes, Victor Hugo, Lamartine, Alfred de Vigny? le digne homme ripostait par Béranger, puis il s'endormait; non pas que ce fût un imbécile, entendons-nous bien, mais parce qu'il se bornait à être un homme simple, sensé, pratique, vivant exclusivement sur la terre et n'ayant jamais déployé ses ailes dans les plaines éthérées du grand art.

Eglantine en était donc réduite à son seul enthousiasme, sans qu'il lui fût renvoyé par le moindre écho; elle prêchait dans le désert. Sa jeune tête se remplissait d'idées fausses, romanesques, tout à fait en désaccord avec le milieu paisible où semblait devoir s'écouler sa vie. Figurez-vous un fleuve turbulent réduit à s'encaisser dans le lit d'un simple ruisseau.

Puis, dans cette détresse morale, le cabinet de lecture de Bagnères lui avait été d'un fatal secours. Ainsi, elle avait dévoré toutes les couvertures saumon sorties de chez Michel-Lévy, de beaux livres parfois, dont nous admirons le style, mais qui ne sont pas précisément faits pour endormir les cœurs.

Bref, gâtée par l'indulgente adoration de son père, impérieuse, fantastique, volontaire, ne pouvant s'assimiler son entourage, elle s'en était faite la dominatrice.

Cependant, à accepter la vie telle quelle, fille unique, six mille francs de rentes, un père honorable, une jolie villa, une jolie personne, il y avait là de quoi séduire bien des amoureux. Aussi d'honnêtes partis s'étaient-ils présentés, parfaitement sortables, mais elle les avait tous refusés. Un seul, Fernand Langlade, le fils d'un riche négociant de Lourdes, s'était montré plus tenace que les autres, et Mlle Berthier avait fini par le tolérer, non pas qu'il lui plût, mais à l'état de dérivatif, pour mieux tuer le temps, et afin d'avoir dans sa petite cour un esclave de plus.

Mais, quoique d'allures plus lentes, l'habitude en est pas moins aussi un grand conquérant. Un jeune homme apparaît parfois, puis plus souvent, puis tous les jours. Si, d'aventure, il ne vient pas, il manque quelque chose, on ne sait trop quoi, on cherche et on finit par trouver.

— Tiens! se dit la jeune despote, c'est René, c'est Arthur, c'est Georges,— le nom n'y fait rien,— qui manque à tous ses devoirs.

Le lendemain, on ne lui adressa aucun reproche.— Ah! bien, oui, est-ce qu'on s'est seulement aperçu de son absence! — Mais on le brusque un peu, on lui fait une moue légère, et le patient s'en autorise pour espérer.

Il s'écoule quelque temps encore, le préféré continue à ne pas donner signe de vie, le dépit s'en mêle; sainte Catherine apparaît dans le lointain avec son redoutable bonnet, on commence à mettre un peu de réalité dans ses rêves.

M. Berthier dit un jour à sa fille:

— As-tu réfléchi, Eglantine? Ce pauvre Fernand me fait véritablement de la peine; il maigrit à vue d'œil.

Quelquefois l'amoureux engraisse au lieu de maigrir; mais c'est là une sorte de catachrèse que, dans les grandes circonstances, il est permis d'employer.

— Je ne sais pas.... plus tard.... nous verrons, répondit Eglantine.

Et, dès lors, la chose est à peu près faite.

Voilà où en était Fernand Langlade, lorsque, un beau jour, Mme de Mortain annonça au capitaine que son petit-fils se dirigeait sur l'Espagne et partant le soir même, ferait un crochet vers Arcizac, pour y serrer la main de l'ancien ami de son père.

Entre autres prérogatives, Mlle Berthier a celle de décacheter les lettres et de les lire préalablement; après quoi, elle les communique, en tout ou en partie, à son père, selon sa fantaisie.

Cette fois, elle s'est contentée de dire que la douairière se porte bien, qu'elle leur envoie ses plus affectueux compliments et que.... voilà tout. Quant à la grande nouvelle, si attendue, si lente à venir, elle a voulu la garder enfouie, pour elle toute seule, au plus profond de son cœur.

Toutefois, pour que la réception fût digne du voyageur, il a bien fallu prévenir Geneviève que l'on attendait quelqu'un; de là les préparatifs formidables auxquels nous avons assisté dès les premières lignes de cette histoire, dont, ce rapide coup d'œil jeté dans le passé, nous allons reprendre le cours naturel.

III.

Comme on le pense bien, la perspective de voir arriver à Arcizac le jeune comte de Mortain a tout à fait délogé du cœur d'Eglantine ce pauvre Fernand, qui n'y occupait déjà qu'une place très restreinte.

Fernand est venu le matin à la villa, comme d'habitude, et, autant pour lui dérober les préparatifs qui se font que pour l'éconduire et pour empêcher les deux jeunes gens de se rencontrer, Mlle Berthier lui a proposé une promenade dans les environs.

La pensée de cette dernière est de faire naître une querelle pendant leur tête-à-tête, moyennant quoi l'ombrageux Langlade s'en retournera sans doute de lui-même à Lourdes.

Il y a toujours un grand diplomate sous la jeune fille en apparence la plus ingénue.

Les voilà donc qui marchent rapidement l'un derrière l'autre, sur la lisière du bois de châtaigniers qui entoure le village.

Fernand Langlade est un beau grand garçon, un vrai montagnard, souple, svelte, vigoureux, fait pour attirer les regards et pour les retenir. Son seul tort est d'être le candidat officiel; ah! s'il était seulement l'autre..... Le teint est brun, les traits sont virils et accentués; l'œil noir, bien fendu, a de fauves lueurs de hardiesse et de fierté qui vont bien à l'homme. La moustache, déjà drue mais de pousse récente, laisse voir des dents blanches et des lèvres pourpres.

C'est un garçon sage, rangé, sérieux, simple de goûts, suffisamment instruit, sans être un savant: rien de ce qu'on appelait hier, un *gandin* et de ce qu'on appelle, aujourd'hui, un *petit crevé*. Son costume habituel était un grand chapeau mou, une veste de chasse, une cravate de soie blanche ou rouge nouée négligemment, des guêtres de cuir sur des jambes nerveuses. Ajoutez une gibecière en sautoir et un fusil sur l'épaule, car en allant et venant de Lourdes à Arcizac, il chassait habituellement sur sa route.

Sous un calme apparent, le jeune Langlade cachait une nature ardente; il s'était épris d'Eglantine à première vue. Bien accueilli par M. Berthier, il lui avait tout de suite demandé sa fille. Mais le capitaine était un père trop soumis, et d'ailleurs trop sage, pour se permettre une réponse avant d'avoir consulté son enfant gâtée.

L'enfant gâtée avait répondu ce que nous savons: *Non*, d'abord; puis: *Je ne sais pas*.... plus tard: *nous verrons*.

M. Berthier avait adouci ces réponses, en les transmettant.

— Elle est encore bien jeune, disait-il; rien que le mot de mariage lui fait peur; laissons-lui le temps de se reconnaître; avec de la patience on arrive à tout...... elle vous aimera, j'en suis sûr, si ce n'est déjà fait......

Et d'autres douceurs de ce genre, à la suite desquelles, à peu près sûr de son fait, le fougueux méridional avait laissé aller son amour, la bride sur le cou.

Alors avaient commencé les jeux gracieux, mais cruels, du chat et de la souris. Bien entendu qu'Eglantine était le chat, et que Langlade était la souris.

Aujourd'hui, de gais sourires, une douce intimité, des encouragements; le lendemain, un accueil glacé, des rebuffades et des coups de boutoir: l'espoir succédant sans cesse aux alarmes, et réciproquement.

Franc comme l'or, élevé, loin du monde, par une mère pieuse qui ne l'avait acclimaté à aucune des versalités de la femme, sauf de rares accès où sa fierté reprenait le dessus, l'amour lui ôtant de sa force morale, il avait fini par se soumettre.

Au moment où commence ce récit, il avait en quelque sorte renoncé à être lui-même, pour s'absorber complètement dans celle qu'il aimait.

(*A continuer.*)

ORDRE D'ELECTION.

OFFICIEL.

ETAT DE LA LOUISIANE.

BUREAU DE L'EXECUTIF,
Nouvelle-Orléans, 19 février 1873.

ATTENDU, que le Sénat de la Louisiane a, le dix-neuvième jour de février 1873, par un vote constitutionnel des deux tiers de ses membres, déclaré les sénateurs dont les noms suivent, expulsés du sénat, à savoir: A. E. Barber, A. B. Harris, J. H. Ingraham, P. F. Herwig, M. H. Twitchell, Edward Butler; et

Attendu que les sièges des sénateurs dont les noms suivent, ont été déclarés vacants, à savoir: O. H. Brewster, T. B Stamps, E. L. Webber et T. C. Anderson; et

Attendu qu'une information officielle de telles vacances m'est parvenue conformément à la loi;

Maintenant, c'est pourquoi, moi, JOHN McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, je lance cet ordre d'Election aux Inspecteurs (Superviseurs) d'Enregistrements dans les Paroisses et Districts Sénatoriaux ci-après dénommés, leur ordonnant et notifiant de tenir des élections pour élire des Sénateurs pour leurs Districts respectifs, conformément à l'Acte No 98, approuvé le 20 novembre 1872, comme suit:

Un Sénateur du Dixième District Sénatorial, composé des paroisses Calcasieu, Lafayette, Cameron et St-Landry, pour remplir le terme non expiré de T. C. Anderson.

Un Sénateur du Dix-Huitième District Sénatorial, composé des paroisses de Ouachita et Caldwell, pour remplir le terme non expiré de O. H. Brewster.

Un Sénateur du Cinquième District Sénatorial, composé de la paroisse de Plaquemines et de la Rive Droite de la paroisse d'Orléans, pour remplir le terme non expiré de Edward Butler.

Un Sénateur du Quinzième District Sénatorial, composé des paroisses de Concordia et des Avoyelles, pour remplir le terme non expiré de A. B. Harris.

Un Sénateur du Douzième District Sénatorial, composé des paroisses d'Est-Feliciana, de Ouest-Feliciana et Pointe-Coupée, pour remplir le terme non expiré de E. L. Webber.

Un Sénateur du Vingt-Deuxième District Sénatorial, composé des paroisses de Natchitoches, Rivière Rouge, De Soto et Sabine, pour remplir le terme non expiré de M. H. Twitchell.

Deux Sénateurs du Premier District Sénatorial, composé des Premier, Deuxième et Troisième Wards de la paroisse d'Orléans, pour remplir les termes non expirés de A. E. Barber et P. F. Herwig.

Un Sénateur du Troisième District Sénatorial, composé des Septième, Huitième et Neuvième Wards de la paroisse d'Orléans et la paroisse de St-Bernard, pour remplir le terme non expiré de J. H. Ingraham.

Un Sénateur du Sixième District Sénatorial, composé des Douzième, Treizième et Quatorzième Wards de la paroisse d'Orléans et des paroisses de St-Charles, Jefferson et St-Jean-Baptiste, pour remplir le terme non expiré de T. B. Stamps.

Les dites élections auront lieu et notification en sera donnée dans l'espace de temps prescrit par la loi, et les retours en seront faits conformément à la Constitution et aux lois de l'Etat.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, ce dix-neuvième jour de février, dans l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent soixante-treize, et la quatre-vingt dix-septième de l'Indépendance des Etats Unis.

(Signé) JOHN McENERY.

Par le Gouverneur:
(Signé) S. ARMSTEAD,
Secrétaire d'Etat.

Pour copie conforme:
WALTER S. LONG,
Assistant-Secrétaire d'Etat.

20 fév

LOTERIES.

LOTERIE

DE

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons—

Tirage tous les jours.

Gros lots : : $6000

$5000 $4500

Prix du billet—Une piastre

seulement.

Partie de billet en proportion

Plan de police.

Tirage tous les jours.

24déc—

Fonderies Machines, &c.

FONDERIE SHAKESPEARE,

RUE GIROD,

Entre les rues Baronne et Dryades,
Nile-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE, A. SMITH, S. SWOOP,
SHAKESPEARE, SMITH & CO.,
—Successeurs de—
GEDDES, SHAKESPEARE & CO.

FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, Machines à centrifuge, Moulins à scie, Machines de dessèchement, Moulins à coton, Grates, Devants de magasins, Colonnes, Ventilateurs et Poids de chassis. 4janv73—1an

FONDERIE DE LEEDS.

ETABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouilloires, fourneaux, des Grilles; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

1sept—1an LEEDS & CO.

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues [illegible] et Fulton,
(ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG ....Directeur.

—Fabricant de—

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DESSÉCHER, MOULINS A SCIE, Etc.

Bouilloires de [illegible], Cheminées et Fonds de bateaux, en fer, [illegible] pièces de fonte.

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

CE BITTER est très remarquable par sa couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Sa saveur est légèrement amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui marque son empreinte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les hommes peuvent en prendre sans avoir d'autre inconvénient à redouter que celui de bien se porter.

C'est un Apéritif.

et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il extrait les phlegmes et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage le foie dégorge, la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont soin de leur santé en font le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes, souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades à se mettre au lit, éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives et les pâles couleurs.

Détruire les Maladies

enracinées de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit sûrement par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement dans les rhumes qui datent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

Le Sang

est le suc nourricier, la chair coulante qui, comme dans toute l'économie fécondent les organes, comme les fleuves fécondent les verdoyantes campagnes, comme le Nil féconde l'Egypte. C'est lui qui répare les pertes subies par les maladies, les excès et le travail. Avec un mauvais sang—faiblesse; avec un sang riche—force. Plus le sang contient de globules plus il est riche. Mais ces globules et toutes les autres parties du sang se forment au dépend des aliments. De même que le fermier qui veut ensemencer son champ cherche et trouve dans son grenier les graines qu'il lui faut pour les confier à la terre qui les lui rendra au centuple, de même le sang puise dans les aliments sa richesse et sa force. Mais pour que les aliments assent du sang riche, il faut qu'ils soient [illegible] gérés, bien élaborés. Elaborer et digérer [illegible] ments, tel est le rôle de l'estomac. Si le la [illegible] reur n'a pas bien cultivé son champ, la moisson poussera. De même si l'estomac est malade il digèrera mal ou pas du tout. La charrue met le champ dans de bonnes conditions pour faire une bonne récolte. Le NEWFOUNDLAND BITTER remet l'estomac dans les meilleures conditions indispensables pour avoir de l'appétit et bien digérer. Le laboureur récolte du blé, du maïs, du coton ou du sucre; celui qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, récolte la santé, la force, le sang vif, les mouvements libres.

Quelle est la récolte qui vaut le mieux?

Quand les digestions sont rapides et bien faites le sang devient plus riche.

Aussi les Femmes Nerveuses

anémiques ou chlorotiques, les jeunes filles pâles et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour du NEWFOUNDLAND BITTER. La rapidité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND pour activer le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus rien éprouver. Cette action stimulante nous a été confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne pranions pas la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certains que nous sommes de leur rendre le plus grand service.

Les Habitants des Campagnes

minés par la fièvre, ayant la rate grosse, le sang pauvre, devront, s'ils ont la fièvre depuis longtemps, et s'ils n'ont pas pu la couper par la quinine, essayer le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous connaissons des hommes très respectables qui nous ont dit ne s'être guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très tenaces. Cela ne nous étonne pas, car le bitter contient des substances anti fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de se guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de légumes frais, ceux qui boivent une eau croupissante et odorante, ceux qui se nourrissent de viande salée ou de riz, tous ces gens là devront prendre tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles aussi qui par leur gêne d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait pour leur santé, feront bien d'adopter comme liqueur de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altèrera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante; ils n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui attendent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs fortes.

Exciter l'appétit, fortifier l'estomac, enrichir le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER. 22 sept—

AUGUSTE COUTURIE,

30........Rue de la Vieille-Levée........30

Seul Agent pour la vente des

Champagne Chs. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Eng. Grégoire & Co.,
Genièvre de Houtman & Co., Double Ancre,

— Offre à vendre —

Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1862, 1860, 1858, 1856 et S. O. P.

Vins Rouges de Ludon, St-Vivier et St-Sauveur. 1er août—1an

ESTABLISHED IN 1848 — RICE BROTHERS & Co. NEW ORLEANS

RICE BROTHERS & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

—DE—

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMÉRICAINES ET ETRANGÈRES,

Aux Nos 89 et 91 de la rue [illegible],

Succursale, au No 565 de la rue des Magasins,

Entrepôt, aux Nos 1[illegible], 145 et 147 de la rue [illegible].

OUTILS de charpentiers et de tonneliers, MACHINES [illegible] ARTICLES [illegible].

FOURNEAUX de cuisines et RECHAUDS. Toute sorte d'ARTICLES de MÉNAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en ferblanc brillant et vernis de [illegible].

FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren.

FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu depuis dix-huit ans, comme le seul fourneau parfait.

Chaque fourneau Charter Oak est garanti. Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles.

4 oct—6 mois—

GOUTTE ET RHUMATISMES!

GUERISON RADICALE OBTENUE PAR L'EMPLOI DE

BAINS DE VAPEUR,

pris à l'aide d'APPAREILS SPÉCIAUX, ayant obtenu l'approbation de l'Académie de Médecine de Paris.

H. GANTIN,
Nov—6m MeVD 138 rue Bo [illegible]

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de Pembercadère No. 50, Rivière du Nord:

VILLE-DE-PARIS, capt. Surmont, samedi, 22 mars
SAINT-LAURENT, capt. Lemarié, samedi, 5 avril
PEREIRE, capt. Danré, samedi, 19 avril,

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin)
POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $125; Seconde cabine, $75.

Billets d'excursion à prix réduits.

Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen et qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à
GEO. MACKENZIE,
Agent, 55, Broadway, New York,
ou à L. GRAND, Agent,
nov—1an Gallier Court, Levée N.-O.

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à hélice, construits sur la Clyde, expressément pour le commerce de la Nile-Orléans et de New York, faisant le service régulier entre Liverpool et la Nouvelle-Orléans, Glasgow et New York.

Le LOUISIANA........2,000 ton,	Capt. Stewart.	
Le MINNESOTA........2,400 ton,	Capt. Hamlin.	
L'ALABAMA........2,400 ton,	en voie de const.	
Le PENNSYLVANIA 2,400 ton,	en voie de const.	
Le VIRGINIA........2,500 ton,	en voie de const.	
Le GEORGIA........2,500 ton,	en voie de const.	

Pour Liverpool—Le steamer

LOUISIANA,

Capt. J. Stewart,

Partira le 8 Mars 1873.

Il recevra du fret et signera des connaissements pour le Hâvre, Brême, Hambourg, Anvers, Rotterdam et tous les ports du Continent.

Des billets de retour, bons pour SIX MOIS, se vendent à des prix réduits, ainsi que des billets pour l'Angleterre et l'Europe.

Bons pour espèces sans charge extra.

Une servante de chambre et un médecin sont engagés sur chaque steamer. On n'a rien à payer pour leurs soins et pour les médicaments.

On vend ici des billets d'émigration aux personnes qui désirent les envoyer à leurs amis.

Ces steamers passent la barre en tout temps, sans détention.

Pour fret ou passage (excellent emménagement), s'adresser à

A. K. MILLER & CO. Agents,
Au No. 28, rue Carondelet, Nile-Orléans
ROSS, SKOLFIELD & Co.,
No. 8, Chapel Street, Liverpool.
LEWIS T. MERROW & CO.,
No. 88, Great Clyde Street, Glasgow.

6 oct—

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.

Communication directe entre le Hâvre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et la Havane.

Les magnifiques nouveaux steamers de la Compagnie,

Germania, Capt. Winzen,
Saxonia, Capt. Brandt,
Vandalia, Capt. Franzen,

—Partiront comme suit—

De Hambourg.	Du Havre.	De Santander	De la Nlle Orléans
"Vandalia"			
Fév. 1	Fév. 4	Fév. 7	Mars 12
"Germania"			
Mars 29	Avril 1er	Avril 4	Mai 7—1873

En partant de Hambourg, les steamers touchent au Hâvre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane, à Santander, à Cherbourg (éventuellement au Hâvre), pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR:

De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, à Santander, ou à Hambourg—
Première Cabine, $150—Entrepont, $45.

Du Hâvre, de Hambourg, de Southampton, de Santander à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans—
Première Cabine, $150—Entrepont, $40.

On peut obtenir des billets de passage du Hâvre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux soussignés.

On signera des connaissements pour tous les ports du Continent, entre le Hâvre et Cronstadt. MM. Focke et Wilkens, à Galveston, et Mr. Ernest Cucullu, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements jusqu'aux lieux de destination pour du fret expédié de Galveston ou de Mobile en transbordement sur les steamers de la Compagnie, de la Nouvelle-Orléans.

Pour de plus amples détails, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & CIE,
Agents Généraux,
185, Rue de la Commune,
C. B. RICHARD & BOAS,
Agents Généraux de Passage,
61, Broadway, New York. 3 sept—9m

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

	De Brême.	De la Nlle Orléans
Frankfurt	29 janvier.	2 mars.
Koeln	26 février.	29 mars.
Hannover	17 mars.	12 avril.
Strassburg	26 mars.	26 avril.
Frankfurt	9 avril.	17 mai.

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres......................$150 en or.
Entrepont.............................40

De la Nouvelle-Orléans à la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:

Chambres......................$150 en or.
Entrepont.............................45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres......................$60 en or.
Entrepont.............................12

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
août—1an Au No 45 de la rue de l'Union.

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants

NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST-LOUIS,

Le steamer

NEW ORLEANS,
Gager, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 15 mars à 8 h. A. M.,

Passage...............$50.

Cette Ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

POUR PHILADELPHIE, via la Havane.— Départ, MARDI, le 25 mars, à 5 P. M.,

Portant la malle des E. U.

Le beau steamer, de première classe,

YAZOO,
capt. Bartlett,

Pour frêt ou passage, s'adresser à
EDW. A. YORKE, Agent,
Encoignure Carondelet et Gravier.

Le steamer JUNIATA, capt. Catherine, suivra et partira à son tour régulier.

Feutre d'Irlande à Toits,

NOUVEAU SYSTÈME DE TOITS NON INFLAMMABLES,

DE D. ANDERSON & SON.

CETTE nouvelle préparation [illegible], et on peut la poser sur le toit de [illegible]. L'application en est facile et il se [illegible] de temps avant que les réparations [illegible] nécessaires. Elle est plus durable [illegible] ardoises, et remplace avantageusement le fer et le zinc. Elle a une surface [illegible] à l'épreuve du feu. Le soleil [illegible] fondre. En beauté et la facilité avec laquelle on la pose la fait préférer, dans les Indes et les autres colonies, à toutes préparations [illegible]. N'étant pas lourde, et se transportant facilement, elle est précieuse pour les fermiers qui habitent des districts éloignés. Si l'on en veut [illegible] on peut l'enlever, [illegible] la poser sur une autre construction. [illegible] l'asphalte ordinaire sur les terrasses [illegible] planchers de bureaux, etc. Elle prévient [illegible], chasse la vermine et égalise la température. Sa largeur est de trente-deux pouces et elle est en rouleaux de vingt-cinq verges.

A vendre par

J. G. LINGHAM, agent
7juillet—1an Au No 18 de la rue Union

MEUBLES.

D. Kelham & Co.,

Aux Nos. 26 et 28 de la rue Royale,

VENDENT, en ce moment, tout leur grand stock, qui se compose de meubles de chambres à coucher, meubles de salons et meubles de salle à manger, en bois de rose, acajou et noyer; meubles ordinaires de toute espèce à un prix coûtant—pour cause de changement de commerce.

6 déc—3m

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

61......RUE TCHOUPITOULAS........61
NOUVELLE-ORLEANS.

30 juin—1an

Aux Contribuables.

JOHN T. DUFOUR,

60......PASSAGE DE LA BOURSE......6

Entre Bienville et Douane,

SE charge du règlement des Taxes de Ville et d'Etat, arriérées ou non de la réduction de l'assessment, dans les cas où les estimations ont exagéré la valeur des propriétés imposables; de la rectification des noms sur les listes, etc. S'étant [illegible] pendant plusieurs années, à ces genres d'occupation, il croit pouvoir être fort utile aux contribuables qui voudront bien l'honorer de leur [illegible].

VAPEURS.

Arrangement d'Hiver.

Ligne de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans — Steamers de la Malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington. Le steamer de la malle des Etats-Unis

CAMELIA,

[illegible] marcheur et de première classe, [illegible], partira pour les susdits ports les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du [illegible] à 10 heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée de celui de 3 heures de l'après-midi.

Le LUNDI et le JEUDI, à 8 heures Old Landing, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington.

Retour: Il partira d'Old Landing le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, et de Madisonville les LUNDIS et JEUDIS matins.

Il sera ponctuellement aux rage de [illegible] pour le départ du convoi précédant [illegible] à l'arrivée duquel le bateau doit partir. Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

COHEN & SORIA,
Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.
1er juin—1an

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M. NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,
[illegible] Ayres et C. Grice, commis.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg et tous les débarcadères intermédiaires. A Vicksburg le NARCHEZ touchera avec les bateaux de la rivière Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY 150 Commune.

7 sept—6m

Packet du Grand Ecore, Natchitoches et Alexandrie.

Arrangement permanent.

Part tous les SAMEDIS à 5 h. P. M., pour Grand Ecore, Alexandrie, Montgomery, Colfax, Compagnie de la Rivière aux Cannes, Norman, Bayou et habitations qui se trouvent sur la ligne. L'élégant steamer

B. L. HODGE No 2,

Cap. John Hison: John C. Libano, commis: partira comme il est indiqué ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

BRITTON & EPPLER, 126, rue Gravier,
LORD & McPEAKE, 70, rue Gravier.

Ce steamer prendra du fret pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton-Rouge, Port-Hudson, Hermitage, Waterloo et Bayou-Sara.

Paquebot Régulier des Opelousas.

Partira tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. Pour Opelousas Washington, Port Barré, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le steamer

[illegible] PERALINE, capitaine H. [illegible] Broad; commis, J. B. Schmidt, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

BRITTON & EPPLER, Agents,
No 126 rue Gravier.
Agents, G. CARRIERE, Washington,
12 fév J. DUBOURDIEU, Port Barré.

[illegible] Bateau de la Nile-Orléans et de Grand Ecore—Une fois par semaine. Le beau bateau à vapeur ST. MARY, capitaine Jno. G. Mitchell; Geo. O. Hamilton et Tom J. Dewey, commis, partira tous les SAMEDIS, pour Grand Ecore, St-Maurice, Montgomery, les débarcadères de Duval et de Tollian, la Rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères de Normand et de Barbin et tous les débarcadères intermédiaires.

M. W. JOYCE, No 12, rue Front.
J. K. CARLIN, No 4, rue Tchoupitoulas.
JNO. JANNEY, No 150, rue de la Commune.
Nov—1an.

TUNICA.

Pour Tunica, les débarcadères Pinckney, New Texas, Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine et les débarcadères intermédiaires, le paquebot

W. S. PIKE.

de la malle des Etats Unis, faisant le service deux fois par semaine—capitaine J. J. Brown, part tous les LUNDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M. pour Tunica. J. E. CARLIN, agent, au No 4 de la rue Tchoupitoulas.

11 sept

Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Bâton-Rouge, et au Mall-Road de Tunica-Tête.

Partant tous les MERCREDIS à 10 heures A. M. et les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Le bateau ST. JOHN, capitaine W. R. Greathouse, commis J. P. McElroy.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

1nov—6m E. O. MELANÇON, 11, rue Conti

Bayou Lafourche Packet,

2 voyages par semaine.

CARRIE A. THORN,

J. Dalferes, Capt. M. H. Landry, commis.

Jours de départ, tous les MERCREDIS soir à 5 heures et tous les vendredis matin, à 10 heures. Ce paquebot prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères de la Côte et du Bayou Lafourche. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

28 oct—6m

Paquebot Régulier de l'Ile et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nile-Orléans, tous les MERCREDIS à 10 heures A. M., et les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Le bateau LIZZIE HOPKINS, Capitaine J. P. Aucoin, Commis P. A. Charlet.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau recevra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche y compris Lockport, Lafourche Crossing et Houma, Terrebonne et l'état des eaux basses du Bayou, le bateau recevra les connaissements avec privilège de décharger le fret. 14 juil—9m

HORTICULTURE FRANÇAISE.

ARBRES FRUITIERS, ROSIERS, VIGNES, PLANTES, ETC.

Sous l'Hôtel St. Charles.

M. PELLORCE a l'honneur d'annoncer à messieurs les amateurs qu'il possède une immense quantité de PLANTES de premier choix et de toute espèce, arrivées par le dernier steamer, en parfaite condition, lesquelles seront vendues à des prix excessivement réduits. 14 janv—6m

HORTICULTURE FRANÇAISE.

Plants, Plants.

Grande exhibition de Plants d'Europe importés directement de France par le dernier steamer, tels que: Camélias, Magnolias, Pivoines, Azalées, nouveautés de Rosiers, choix, Bulbes, Oignons, graines de Fleurs, Légumes, Arbres fruitiers, Poiriers, Pommiers, Pêchers, Cerisiers, Pruniers, Abricotiers, Vignes, Fraisiers en arbre, Framboisiers, Perpétuels, Fruit naturel de poire miraculeuse pour toute livres et fructifié dans un bocal de verre, qui ne peut sortir sans casser le vase. Ceci mérite l'attention des amateurs. Ventes à des prix excessivement réduits.

S'adresser au magasin du BON JARDINIER, rue Carondelet, No 1 1/2 près Canal.

9déc—6m 1mars

Avis.

LA mort de notre sieur Cuthbert H. Slocomb n'amènera aucun changement dans le nom de notre maison.

SLOCOMB, BALDWIN & CO.,
Nile Orléans, 4 février 1873. 4 fév—1m

GEO. MERZ.

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIÈRE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Palais de la Bourse, à côté des bureaux de M. M. C. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour. 2 juil—1an

COBB, DOLHONDE & CO.,

COIN WALNUT ET THIRD,
St. Louis, Mo.

COBB, DOLHONDE & CO.,

Au No. 90 de la rue des Magasins,
Nile-Orléans, La.

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.

PROVISIONS, Farines, Whiskies, Café, Sucre, Toile d'emballage, Grains, Laine, Peaux.

Ils sollicitent les ordres et les consignations et font des avances sur les produits de l'Ouest et du Sud expédiés à leur adresse ou à celle de leurs amis de la Nlle-Orléans, de New York et de Liverpool. 20 déc—

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15......RUE ROYALE......13 et 1

Entre les Rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Matinées, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

GRAND DÉPOT DE LA

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

Chez MM.

QUEYROUZE & BOIS

Encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée

LAURENT LAUASSAGNE,
Agent

PAUL ESTEBEN. LEON ECUYER

PAUL ESTEBÈN & CO.,

Fabricants et Marchands de Cuirs.

Bureaux et Salle de vente, No. 45 de la rue Fe [illegible] tors, Deuxième District, Nile-Orléans.
Tannerie au "Carrere Stock Landing."
14 fév—1m 2fpe

L. MAC CARTHY,

IMPORTATEUR ET MARCHAND D

Cigares de la Havane.

CAFÉ, SUCRE ET CONFITURES

A l'angle des rues

BIENVILLE ET VIEILLE-LEVÉE,

Nouvelle-Orléans.

Lock Box No 794 du Bureau de Poste.

9 déc—3—m

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, en morceaux et sucre en poudre.
A. THOMSON & CO.,
No 6 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et pur de la Louisiane, provenant de la Raffinerie Crescent City.
A. THOMSON & CO.,
No 6 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orleans Louisiana," "Orleans," "Pelican,"
A. THOMSON & CO.,
No 6 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasses d'habitation, en barils et demi-barils et barils.
A. THOMSON & CO.,
No 6 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités, blanc et jaune, en boucauts et barils.
A. THOMSON & CO.,
No 6 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE — Différentes qualités de Sucre d'habitation en boucauts et barils.
A. THOMSON & CO.,
No 6 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ETRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et en caisses.
A. THOMSON & CO.,
8 oct—1an No 6 de la rue Tchoupitoulas.

CHEMINS DE FER.

Grand Chemin de Fer de Jackson.

Les trains partent et arrivent comme suit:

DEPARTS.		ARRIVÉES.	
Express........	7.40 A. M.	Express......	1.20 A. M.
Malle........	4.00 P. M.	Malle........	10.20 P. M.
Accommodation	4.00 P. M.	Accommodation	8.20 A. M.

Cette ligne est de beaucoup de milles plus courte et transporte les voyageurs, de plusieurs heures plus vite, à tous les points du Nord et de l'Est. C'est aussi la seule par laquelle il y a des chars Pullman jusqu'à Louisville, Humboldt et Memphis, sans changements. Il n'y a qu'un seul changement avant d'arriver aux principales villes du Nord et de l'Est. On achète les billets et obtient tous les renseignements au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hôtel, Nouvelle-Orléans.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur Général. 1juin—1an

Great Jackson Route.

Trains depart and arrive as follows: (From Depot foot of Calliope street.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express........	7.40A. M.	Express......	1.20 A. M.
Mail........	4.00 P. M.	Mail........	10.20 P. M.
Accommodat'n	4.00 P. M.	Accommod.	8.20 A. M.

This line is many miles the shortest, and many hours the quickest to all points North and East, and the only line running Pullman's Palace sleeping Cars to Louisville, Humboldt and Memphis without change. Only one change to principal cities North and East. Tickets for sale and all information given corner Camp and Common streets, under City Hotel, New Orleans.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. 1juin—1y

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

Dépôt des Passagers au pied de la rue du Canal.

A partir du 9 février 1873
Les trains partiront à 8:00 h. du matin
et à 3:15 h. de l'après-midi.
Ils arriveront à 3:45 h. de l'après-midi
et à 4:00 h. du matin.

TRAIN D'AGRÉMENT POUR LES VILLES DE BAIN.—Un train part tous les samedis, à 4 heures P. M., pour Ocean Springs, et part de cette dernière localité pour la Nouvelle-Orléans tous les dimanches, à 6 heures P. M., s'arrêtant à toutes les stations intermédiaires.

Les WAGONS-DORTOIRS DE PULLMAN vont jusqu'à Lynchburg, Atlanta, Louisville et St. Louis. Les trains se relient très exactement aux convois de toutes les routes populaires du l'EST, du NORD et de l'OUEST.

Billets à vendre coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel ainsi qu'au Dépôt.

S. H. SCRANTON,
Surintendant-Général.
E. P. SHUTE,
1er janv Agent général des tickets.

New Orleans, Mobile and Texas Rail Road.

Passenger Depot foot of Canal Street.

On and after February 9th 1873 trains will leave at 8:00 A. M. and at 3:15 P. M.
" arrive at 3:45 P. M. and at 4:00 A. M.

COAST ACCOMMODATION TRAIN RUNS TO OCEAN SPRINGS.—Leaves New Orleans every Saturday at 4 P. M.; leaves Ocean Springs every Sunday at 6 P. M.—stopping at all way stations.

PULLMAN'S PALLACE SLEEPING CARS run through Lynchburg, Atlanta, Louisville and St. Louis—making close connections with all the popular routes to the EAST, NORTH and WEST.

Tickets for sale corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

S. H. SCRANTON, E. P. SHUTE,
Gen'l Superi. Gen'l Ticket Agt.
an 1st

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour........... 30 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.

A partir de la [illegible] le service sera comme suit:

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
[illegible]	A. M.	5½ heur. A. M.	
[illegible]		[illegible]	
[illegible]	P. M.	[illegible]	

Les dimanches, les convois partiront toutes les heures, à partir de 5 h.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la Station de Gentilly devront avertir les conducteurs avant le départ du convoi.

S. H. SCRANTON,
Surintendant-général.
8avril—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Des billets de commutation pour 500 milles à des ou des billets pour toutes les stations sur la chemin, sont [illegible] au bureau des passagers.

Tout fret doit être payé d'avance.

Le fret pour le chemin ou les débarcadères du Tèche est livré à la Nile-Ibérie ou St-Martinville. Le fret pour les débarcadères du Bayou Vermillion, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de sept heures du matin à cinq heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté jusqu'à la dernière place à vapeur pour toute la route. Le fret via l'embranchement de Houma sera reçu pour et de stations et plateformes, entre Terrebonne et Houma, pour et de tous les points du Bayou Terrebonne entre Houma et l'habitation de M. J. R. Bisland; pour et de tous les points du Petit Caillou, entre l'habitation de M. J. R. Bisland et celle de M. P. J. Pavy; et pour et de tous les points du Grand Caillou, entre l'habitation de M. P. J. Pavy et celle de M. Butler.

Dire "via Houma Branch" et marquer distinctement la destination sur tous les colis.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 h., le fret reçu après cette heure partira par le train suivant.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au dépôt des magasins et Magazine.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures. Gén [illegible]. CHS. A. WHITNEY & CO. Ag

L'AMER HOME

EST LE

Meilleur Stimulant Tonique.

Les médecins qui l'ont examiné (et, parmi eux se trouvent quelques-uns des plus éminents du pays) reconnaissent qu'il est au nombre des plus utiles et des plus efficaces. Il est fait de racines, d'écorces et d'herbes dont la science médicale approuve les propriétés; il prévient, mieux qu'aucune boisson de ce genre, les.

Maladies d'été, la Bile, les Fièvres en général, les Fièvres Intermittentes, l'Indigestion, la Dyspepsie.

Il fortifie le système et vivifie l'intelligence. Il n'est pas de tonique que les médecins recommandent aussi généralement, recommande, que le peuple ait aussi bien accueilli, que l'amer connu aujourd'hui sous le nom de

HOME STOMACH BITTERS.

B. E. Oastendyk,

Seul Agent au Sud,
No 39 rue Tchoupitoulas
14 août—1an—Mere,V.D

IMPORTANT

Pour les Cafés et Salons de Bière.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il délivre à domicile le meilleur

CINCINNATI LAGER BEER

à $6 00 par demi-baril.

ROBERT PASNACHT,
7 avril—1an rue Perdido.

Consulat de France.

AVIS MENSUEL — MARS 1873.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

A — Adrien Mathurin; Alline Eléonore et Emi.
B — Barthélemy Alex. Louis; Bessé Clément; Boudinier Jules [illegible] Hyacinthe; Boudinier Jules
C — Claret Xavier; Colomb Rose Louis (Mme); Charrière Martin; Chotin Jean-Baptiste; Chaussy Bertrand
D — Dufour Bertrand; Dumerle Théodule; Durroux Pierre; Dusson Jean; Dumas A.; Docker Henri; Duché Anne-Marie
E — Bounés (Mme Vve)
F — Fouquet Ernest; Fourcade Ferdinand (les époux)
G — Gonnard (les époux); Giovan Joseph
J — Jaubert Pierre
L — Larrieu François; Laie Frédéric; Lafontaine Rosalie (Mme)
M — Magne Joseph-Gaspard
P — Pasquier Pierre; Pertuis Bernard; Pettit Auguste; Perrin; Pelisier (Mme Vve)
R — Roux (les époux); Roux Jean; Raboué Eugène; Ravel Jules
S — Sarrazat Jean; St-Pierre (les époux); Savane Justin
T — Tarnelli (les époux); Tavernier [illegible]
V — Vendenther Lévy, née Lawsien.

Le Chancellerie du Consulat de France, rue [illegible] St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. [illegible]

ASSURANCES.

BUREAUX DE LA Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

AU No [illegible] DE LA RUE DU CAMP.
Nouvelle-Orléans, janvier 1873.

Capital payé..............................$[illegible]

DIX-SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1872:

Sur risques d'incendie	$[illegible]		
Sur les risques de mer	[illegible]		
Sur les risques de rivières	[illegible]	[illegible]	
Plus—les risques non expirés de 1871	[illegible]	[illegible]	
Moins—les risques non expirés de 1872	[illegible]		
Primes remboursées	[illegible]	[illegible]	
Montant net des primes			[illegible]

Pertes, etc., payés dans la même période:

Risques d'incendie	$[illegible]	
Risques de mer	[illegible]	
Risques de rivière	[illegible]	[illegible]
Plus, pertes non encore réglées	$12,000 00	
Fonds réservé	10,000 00	
Réassurance	[illegible]	[illegible]
Frais généraux et dépenses	$27,[illegible]	
Intérêts sur le capital	[illegible]	
Moins l'escompte et l'intérêt	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		[illegible]

L'actif de la Compagnie est, d'après les taux du marché, comme suit:

Bons de chemins de fer de la ville, bons de la ville, de l'Odd Fellows' Hall, et des Turners' Association	$[illegible]
Actions de Banques, de la Cie du Gaz et des Cies d'Assurance	[illegible]
Prêts garantis	[illegible]
Prêts garantis par hypothèque	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Scrip d'autres Cies. d'assurance	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
En caisse	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 17 janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, Jr.,
Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 17 janvier 1873, ont résolu de payer, comptant, un dividende de Trente pour Cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1872 et qui sera payable le 27 janvier 1873.

De payer, sur demande, aux actionnaires, Dix pour Cent sur le capital de la Compagnie, conformément à la Charte amendée.

L'intérêt des actions se payera, dorénavant, tous les trois mois, c'est-à-dire le premier lundi d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier.

Directeurs pour 1872:

John G. Gaines,	E. J. Hart,
Henry Renshaw,	Hugh Wilson,
R. Sicard,	I. N. Marks,
Charles Macready,	W. E. Seymour,
Richard Flower,	J. Weis,
B. W. Taylor,	J. C. Morris,
J. L. Day,	G. M. Bayly,
James Byrnes,	J. L. Harris,
Lionel C. Levy,	W. B. Schmidt,
L. Alcus,	R. B. Wheelock,
L. H. Joseph,	R. T. Torian,
Scott McGehee,	Isaac L. Hass.

19 janv—

Compagnie d'Assurance Mutuelle Marchande de la Nlle-Orléans,

No 104 RUE DU CANAL.

DIX-HUITIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1873, y compris les primes non expirées l'année précédente:

Sur risques d'incendie	$[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Total des primes		[illegible]
En moins—primes non expirées		[illegible]
Montant net des primes 31 mai 1872		[illegible]
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	$[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques des rivières	[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes	[illegible]	
A déduire—intérêts moins dépenses	[illegible]	[illegible]
Bénéfice		[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriété foncière	$[illegible]
Bonds de ville	[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer	[illegible]
Billets garantis par hypothèque	[illegible]
Billets garantis	[illegible]
Effets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Bonds de l'Etat	[illegible]
Scrip et actions d'autres compagnies	[illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Comp.	[illegible]
Actions de la Presse à Coton de la Levée	[illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company	[illegible]
Harbor Protection Company	[illegible]
Bonds hypothécaires du Turners' Association	[illegible]
Bonds hypothécaires du Odd Fellows' Hall	[illegible]
En caisse	[illegible]
Cie des steamers de la N. O., de la Floride et la Havane	[illegible]
Association de l'Hôtel St. Louis	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et souscrits pardevant moi, le 13 juin 1872.

P. CHS. CUVELLIER,
Notaire Public.

Le 10 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de TRENTE POUR CENT, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1872—dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain. Egalement, de payer, sur demande, dix pour cent d'intérêt aux porteurs de scrip, sur conversion de leur scrip en fonds capital, d'après la charte amendée de la Compagnie.

— Directeurs —

P. Maspero	David McCoard,
S. L. Ralf,	F. F. Génébris,
M. Puig,	P. Fourchy,
P. S. Wiltz,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix	J. M. Allen,
16juin—1an	.Chas Lafitte.

VINGT-UNIÈME ETAT ANNUEL

— DE LA —

Compagnie Home d'Assurance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1872, y compris les risques non expirés de 1871		$222,546 71
Primes sur risques d'incendie	$146,469 12	
Primes sur risques de rivières	24,215 04	
Primes sur risques de mer	[illegible]	[illegible]
En moins:		
Primes remboursées	2,542 17	
Primes sur risques non expirés en 1872	[illegible]	54,783 77
Montant net des primes		$167,762 94
Pertes payées dans la même période:		
Sur primes d'incendie	$[illegible]	
Sur primes de rivières	[illegible]	
Sur primes de mer	[illegible]	
Réassurance	[illegible]	
Réduction (rebate) au lieu de scrip	[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Intérêt sur tous les scrips non encore payés, dépenses, escompte et intérêt	[illegible]	[illegible]
		[illegible]
Réservé pour pertes non encore réglées, l'actif de la Compagnie est comme suit:		
Bonnes	$[illegible]	
Billets à recevoir, prêts sur gages	[illegible]	
Billets à recevoir pour primes	[illegible]	[illegible]
Comptes en voie de recouvrement		[illegible]
Propriété foncière au No 78 de la rue du Camp		[illegible]
Bonds de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nlle-Orléans		[illegible]
Actions de banques		[illegible]
Bonds de la Compagnie de l'Hôtel St-Charles		[illegible]
Actions de la Compagnie du Valette Dry Dock		[illegible]
Actions du Harbor Protection Company		[illegible]
Bonds de la Société de l'Odd Fellows Hall		[illegible]
Bonds de la Grand Loge F. et A. M.		[illegible]
Bonds de l'Agricultural and Mechanics' Fair Association		[illegible]
Actions de la Compagnie d'Assurance		[illegible]
Actions suspendues et compte de bonds		[illegible]
		[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ALF. MOULTON, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu ce 14 janvier 1873, ont adopté, à l'unanimité, la résolution suivante:

Il est résolu que Six pour cent d'intérêt sur tout le scrip non encore payé seront payés aux porteurs le 1er jour de [illegible].

ALF. MOULTON, Président.
WM. H. PERRIER [illegible], Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

DIRECTEURS: [illegible]

ASSURANCES.

Bureau de la Succursale en Louisiane

DE LA COMPAGNIE

MOUND CITY D'Assurance Mutuelle de la Vie,

A ST-LOUIS, MISSOURI.

Officiers:

JAMES B. EADS, Président.
A. M. BRITTON, Vice-Président.
S. W. LOMAX, Secrétaire.
G. G. M. HATTON, Agent général

SUCCURSALE DE LA LOUISIANE

Agence, No 39 de la rue Carondelet,
Coin de [illegible].

OFFICIERS:

F. H. HATCH, Président.
R. T. MERRICK, Vice-Président.

MÉDECINS SURVEILLANT

M. POLWELL, M. D. J. B. RITCHIE, M.

DIRECTEURS:

R. T. Merrick,	G. H. Mecken,
James Jackson,	Robert Hare,
J. A. Witte,	Thos. Flowerdew,
F. A. Hosch	Octave Voorhies,

Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'Assurance de la vie.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires—

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1872:

Sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	
Total des primes		$[illegible]
En moins—primes non expirées le 31 décembre 1872	$118,[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	
		[illegible]
Montant net des primes		[illegible]
Réassurances	[illegible]	
Pertes sur les incendies	$[illegible],111 22	
Pertes sur mer	58,412 04	
... sur rivière	2,[illegible]	[illegible]
Pertes par les incendies, non réglées et réglées, mais non dues		[illegible]
Réserve (exigée par la charte) de 2 1/2 pour cent sur les susdites pertes	3,646 56	
Frais, taxes, intérêt	14,[illegible]	
		[illegible]
Bénéfice		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Bonds de la ville et autres bonds, valeur au comptant	$[illegible]
Billets en garantie et billets hypothécaires	[illegible]
Actions de la Cie du gaz et autres actions	[illegible]
Effets à recevoir, pour primes	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
En caisse	[illegible]
Montant entre les mains de banquiers de Londres	[illegible]
Succursale	[illegible]
Compte en suspens	[illegible]
Propriété au coin des rues Canal et Camp, valeur au comptant	[illegible]
Propriété dans la rue Dumaine, valeur au comptant	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF.

Capital	$[illegible]
Réservé pour primes non expirées	118,186 00
Réservées pour réclamations non réglées	20,000 00
Dividende aux actionnaires	[illegible]
Dividende aux assurés	[illegible]
Surplus au-delà du passif	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 20 janvier A. D. 1873.

P. CHS. CUVELLIER,
Notaire Public.

Le 9 janvier 1873, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes comptant suivants, lesquels proviennent du montant net des primes expirées le 31 décembre 1872 et sont payables le troisième lundi de janvier 1873, comme suit:

20 pour cent sur les primes d'incendie.
[illegible] pour cent sur les primes de rivières.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires un dividende comptant de 10 pour cent à dater du premier lundi de février 1873.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Payre,
C. T. Dugazon,	Placide Forstall,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard,	E. Miltenberger,
A. Schreiber,	W. B. Schmidt,
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.
14 jan—1 an	

VINGT-TROISIÈME ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

(CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.)

Nlle-Orléans, 10 mai 1872.

CONFORMÉMENT à la Charte, les Directeurs publient l'état ci-après des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1872—

Primes sur les risques d'incendie, pour l'année	$194,040 44	
Primes sur les risques maritimes, pour l'année	61,350 64	
Primes sur les risques de rivière, pour l'année	183,[illegible]	$[illegible]
Primes acquises, moins les réassurances et les primes de retour		[illegible]
Pertes remboursées, à savoir:		
Sur risques d'incendie	$[illegible]	
Sur risques maritimes	45,480 12	
Sur risques de rivière	111,[illegible]	[illegible]
Taxes, encourues au lieu de scrip, timbres, dépenses, comptes d'intérêt, etc., moins l'escompte, etc.	$[illegible]	[illegible]
Profits nets		[illegible]
La Compagnie possède l'Actif suivant:		
Comptes à recevoir	$[illegible]	
Prêts sur hypothèque	[illegible]	
Prêts sur nantissement de valeurs sur demande	[illegible]	
En caisse	[illegible]	
Propriété immobilière	[illegible]	
Bonds de la ville, actions de banques et autres	[illegible]	
Primes en voie de recouvrement	[illegible]	
		[illegible]
La Compagnie a aussi des billets en souffrance, des actions et des bonds pour une somme de	$[illegible]	
Scrips forfaits	10,216 87	
Intérêts en mains sur scrips	[illegible]	

L'état ci-dessus est un extrait exact et fidèle des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS,
Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Certifié sous serment et signé pardevant moi, ce 10 mai 1872.

W. N. EVANS,
Juge de la Seconde Cour de Justice de Paix, de la Paroisse d'Orléans.

Le Conseil des Directeurs a décidé qu'il serait payé un intérêt de SIX POUR CENT, comptant, sur tous les certificats de scrips, entre les mains des porteurs légaux des dits, à partir du second lundi du mois de juin prochain.

Il a aussi déclaré un dividende de scrip de trente-trois et un tiers pour cent sur les primes acquises ayant droit à la participation pour l'année finissant le 30 avril 1872, dividende pour lequel des certificats seront émis, à dater du premier lundi du mois d'août prochain, franco de timbre.

THOMAS A. ADAMS,
Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

DIRECTEURS:

Sam'l H. Kennedy,	John Phelps,
C. T. Buddecke,	P. H. Foley,
A. G. Ober,	A. Thomson,
A. H. Summers,	R. Newman,
F. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	J. J. Gerrard,
S. H. Newman.	10 mai—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes pour l'année finissant le 30 février 1873		$[illegible]
Savoir:		
Primes d'incendie	$[illegible]	
Primes maritimes	[illegible]	
Primes de rivière	[illegible]	
		$[illegible]
Primes non acquises et retour et réduction sur les primes		[illegible]
Primes nettes		$[illegible]
Pertes d'incendie	$[illegible]	
Pertes maritimes	[illegible]	
Pertes de rivières	[illegible]	
	$[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Dépenses moins le compte d'escompte	22,[illegible]	
		$[illegible]
Bénéfice		$[illegible]

La Compagnie a l'actif suivant évalué à la valeur la plus basse du marché au comptant:

Bons de la ville et autres	$[illegible]
Actions de banques et autres	[illegible]
Scrip de compagnies d'assurances	[illegible]
Immeubles	[illegible]
Billets à recevoir sur hypothèques	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Primes en cours de collection	[illegible]
Comptant en caisse et en Europe	[illegible]
	$[illegible]

Ce qui précède est une copie juste, véritable et correcte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans: attesté sous serment et signé devant moi, ce 10 mars 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire.

Six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip en circulation seront payés aux porteurs ou leurs représentants légaux, à partir de LUNDI, [illegible] mai 1873.

CHAS. BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Conseil d'Administration pour le 12 Février 73: [illegible]

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIÈRES.

[illegible]

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$[illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$[illegible]	
Réassurances, réductions (rebate), dépenses, etc.	[illegible]	
		[illegible]
		$[illegible]
Total de l'Actif		$[illegible]

DÉCLARÉ:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 25 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz,	Louis Schneider,
A. Eimer Bader, Jos. Keller,	W. E. Schmidt,
M. A. Messinger, Th. Lincecum,	R. Sieg,
Isaac Scherck,	E. Bel Bader, C. H Miller,
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld,	S. L. Nacita,
Louis Schwarz, M. Frank,	E. Fohlman,
X. Weissenbach, H. R. Gogreve,	F. Rickert,
J. B. Wildermann	F. Bader,

Compagnie d'Assurance LA SALAMANDRE.

Bureaux No. [illegible] rue Royale.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie présente l'Etat de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année finissant le 31 décembre 1872		$ 66,[illegible]
A ajouter:		
Primes sur risques non expirés de 1871		4,[illegible] 7
		$ 66,[illegible]
En moins:		
Primes non expirées	$ 3,176 34	
Primes remboursées	1,264 10	
		30,[illegible]
Montant net des primes reçues		$ 41,[illegible]
Pertes éprouvées pendant l'année	$ [illegible]	
Réassurances	3,[illegible]	
Réduction	2,[illegible]	
		34,[illegible]
		$ [illegible]
Taxes, Licences, Frais généraux et Compagnie des Assureurs, moins les intérêts		14,[illegible]
Net profit		$ 9,[illegible]

ACTIF:

Billets d'actions	$[illegible]
Primes en voie de collection	[illegible]
Prêts et billets sur garantie	[illegible]
Mobilier, installations, etc.	[illegible]
Montant placé en diverses actions	[illegible]
En caisse	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. ROMAN, Président.
JULES LE MORE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

Affirmé sous serment et signé pardevant moi, ce treizième jour de janvier 1873.

M. T. DUCROS, Notaire public.

Le Bureau des Directeurs a résolu de payer 10 pour cent d'intérêt annuel sur le capital payé, à partir de lundi 17 février 1873.

Il a de plus déclaré les dividendes suivants: Quatre pour cent sur le capital payé, Seize pour cent sur les primes nettes, lesquels dividendes seront placés au crédit des actions, à partir du 17 février 1873.

— DIRECTEURS —

Chs. Roman,	Emile Grima,
James Wood,	J. A. Fernandez,
Placide Forstall,	Charles Lafitte
T. Bailly-Blanchard, Jr.,	Emile Dupré,
Christian Roselius,	Clément Mullanaes,
François Gueydan,	G. de Feriet,
Felix Limet,	P. A. Gonzales
Jules Aldigé,	Louis Mathé,
W. J. Behan,	L. W. Homan,
A. D. Veitch,	F. Poché.

A une réunion des Directeurs tenue le 11 courant, monsieur Chs. ROMAN a été réélu Président à l'unanimité.

JULES LE MORE,
14 jan—Sécrétaire.

Premier Bilan Annuel

— DE LA —

Compagnie d'Assurance Delta.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa charte, la Compagnie publie le bilan suivant:

Montant des primes reçues pour l'année finissant le 30 septembre 1872		$127,[illegible]
Savoir:		
Primes d'incendie	$[illegible]	
Primes maritimes	[illegible]	
Primes de rivière	[illegible]	
		$[illegible]
En moins:		
Primes remboursées	$[illegible]	
Primes non expirées	[illegible]	
		[illegible]
Primes acquises		$[illegible]
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	$[illegible]	
Risques maritimes	[illegible]	
Risques de rivières	[illegible]	
	$[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Réductions	[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Dépenses de bureaux, y compris loyer, impressions, salaires, registres et Bureau des Assureurs de la Nlle-Orléans	[illegible]	
		[illegible]
Profits nets		$[illegible]

La Compagnie a l'Actif suivant:

Billets d'actions	$[illegible]
En caisse	14,[illegible]
Billets à recevoir	17,[illegible]
Prêts sur garanties	[illegible]
Prêts sur hypothèque	[illegible]
Théâtre de l'Opéra	[illegible]
Actions Valette Dry Dock	[illegible]
Actions Harbor Protection Co.	[illegible]
Actions Mech'cs' and Traders' Ins. Co.	[illegible]
Actions Teutonia Ins. Co.	[illegible]
Actions Factors' and Traders' Ins. Co.	[illegible]
Actions Mech'cs' and Agric'l Fair Ass.	[illegible]
Actions Importers' Bonded Warehouse	[illegible]
Actions Louisiana Cotton Factory	[illegible]
Mobilier et garnitures de bureau	[illegible]
Primes en cours de perception	[illegible]
	$[illegible]

Ce qui précède est une transcription exacte et correcte des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Certifié sous serment et signé devant moi, ce 11 octobre 1872.

E. BOUNY, Notaire.

A une réunion du Conseil des Directeurs il a été résolu de payer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT, sur le montant payé des actions de capital, et un dividende au comptant de VINGT-CINQ POUR CENT aux actionnaires sur leurs primes nettes, part payable le premier payable à partir du 14 courant, et le second à partir du 5 novembre prochain.

E. GANUCHEAU, Président.
W. BAQUIÉ, Secrétaire.

DIRECTEURS

— DE LA —

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA.

Pour servir pendant une année, à partir du 30 octobre 1872.

A. Baldwin,	A. Tertrou,
Emile Dupré,	R. Hart,
J. Lapene,	R. Bernstein,
M. A. de Lizardi,	Joseph Aleix,
G. P. Blandand,	G. J. Leeds,
T. L. Airey,	D. Bouligny,
O. Hopkins,	A. Palacio,
E. Ganucheau,	M. Rocs,
S. Henderson,	G. Bassan,
F. Laborde,	J. Burnisco,
L. E. Gardner,	W. H. Gauges,
T. M. Simmons,	W. A. Hall,

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

Bureaux: Rue St-Pierre, No. 5 (Bâtisse Pontalba).

Assure contre les risques de Feu, Rivière et Marine.

E. M. DAVIS, Président.
A. SOCOLA, Vice-Président.
A. GRANGER, Secrétaire.

Comité de Finance: [illegible]

Directeurs: [illegible]

GEO. MERZ.

OLD BASIN BREWERY

Corner Villeré and Toulouse Streets.

THE demand for my BEER and ALE being constantly on the increase, [illegible] Merchants' Exchange, [illegible]